cdc habitat | Caisse des Dépôts GROUPE

**Direction interrégionale Grand Ouest**



# J'ai un contrat d'entretien pour ma robinetterie

## Pourquoi un contrat d'entretien ?

**Pour prévenir les fuites**

**Pour maîtriser ma consommation d'eau**

**Pour éviter les dysfonctionnements**

- Fuites d'eau continues ou goutte à goutte.
- Bruits de tuyauterie lorsqu'un robinet est ouvert.
- Manque de pression d'eau.
- Décoloration ou corrosion visible sur les robinets.
- Odeurs désagréables provenant des systèmes d'évacuation.

## Date de cet entretien

- Le prestataire réalise une **visite annuelle** dans tous les logements et les parties communes.
- Les visites ont lieu entre le 1er janvier et le 15 novembre.
- Les locataires sont prévenus par affichage et par courrier 7 à 10 jours avant le passage.
- Rendez-vous à la demi-journée.

La durée normale d'une visite d'entretien est de l'ordre de **15 minutes minimum**

## Lors de cette visite

**Le prestataire doit :**

- contrôler la robinetterie et son étanchéité,
- vérifier le système de la chasse d'eau des toilettes,
- rechercher et réparer les fuites, si nécessaire,
- vérifier et reprendre les joints sanitaires,
- démonter et détartrer les mousseurs et les douchettes.

À l'issue de la visite, le prestataire vous présente un bulletin d'intervention pour valider le bon fonctionnement de la robinetterie.

## En cas de dysfonctionnement ou de fuite

**En cas de dysfonctionnements ou de fuite, vous devez contacter directement le prestataire en charge de l'entretien dont les coordonnées sont disponibles :**

- dans le tableau d'affichage de la résidence,
- dans *CDC Habitat & Moi*, rubrique « Contacts ».
- **Dépannage courant** : intervention sous 24 heures.
- **Dépannage urgent** : intervention sous 6 heures en cas de fuite d'eau importante.
- **Astreinte** : permanence téléphonique 24h/24 et 7j/7.

**Attention**

En cas d'absence ou de refus pour la visite d'entretien, vous pourrez être tenu responsable par votre assurance en cas d'incident.





## Les prestations incluses dans mon contrat

- Tous les robinets dans le logement : arrêt général, mélangeur, mitigeur, d'isolement, de puisage.
- Équipements associés : flexibles, douchettes, mécanismes de chasse d'eau.
- Systèmes d'évacuation : siphon, bonde, trop-plein.

## Nos conseils pour bien entretenir vos équipements

**Nettoyez régulièrement les mousseurs et les douchettes avec du vinaigre ménager** pour éviter l'accumulation de calcaire.

**Surveillez les signes de fuites** en vérifiant régulièrement l'étanchéité des robinets et des raccordements.

**Utilisez des économiseurs d'eau** en installant des mousseurs économiseurs sur vos robinets.




Scannez-moi pour voir la vidéo !